

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

128 ^{fr} en argent =

Savoir 108 ^{fr} de la Commune
et 20 ^{fr} du village du Sehey

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie fera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

La nombre varie; plusieurs aussi négligent les écoles, mais il est essentiellement à observer que le nombre est toujours beaucoup trop grand pour un seul école, & pour obtenir un accès convenable, avec les grands écoliers qui prétendent à la communion, est un obstacle invincible aux petits du Régiment, & au progrès des élèves ne pouvant suffire à tous ces détails trop minutieux et trop variés qui absorbent un temps précieux; de plus les écoles indisciplinées sont beaucoup trop longues pour les petites enfants, qui ne

121
N° 61

Réponses
Pour l'école du Sentier, la 1^{re} en rang
des cinq qui renferme la commune du Sentier

I.

Rapports Locaux.

1^{er} Le Sentier.

a. C'est un hameau de 19. Mais on compte le Temple la paroisse, l'école, la maison commune qui sont de logis d'une autre paroisse;
b. Il est chef-lieu de la commune du Sentier.
c. Il ressort de la Paroisse & de l'Agence du Sentier.

d. District de la Vallée du Sac de Joux.

e. Canton du Léman;

2. Circonscription de cette école, des le chef-lieu est environ demi-heure détachée, dans la circonférence du 1^{er} quart d'heure, il y a 52. Maisons, dans celle du second quart d'heure, 27. ensemble 79. Maisons. N^o il y a souvent deux ménages par Maison;

devant la Côte.

3.

1. Le Sentier. hameau où est l'école 19 maisons 20. Enfants.
2. Le Rocheray. 4. Maisons séparées Distance 1/2 heure 4. Enfants.
3. Vers chez le capitaine. 4. Maisons Dist. 1/2 heure 10. Enfants.

4. Vers les moulins. 3. M^{es} Dist. 10 minutes 3. Enfants.
5. Vers chez le maître. hameau de 10 Maisons dont une un peu écartée Dist. 1/2 heure 14. Enfants.
6. Vers chez l'officier. 3. M^{es} Dist. 15 Min. 2. Enfants.

derrière la Côte.

7. Vers chez le vignardier. 5. Maisons dont quelques-unes un peu écartées Distance 1/2 heure 7. Enfants.
8. La Warak. 3. M^{es} dispersées Dist. 1/2 heure 5. Enfants.
9. Vers chez Golar. hameau de 12. M^{es} dont quelques-unes un peu écartées 1/2 heure 12. Enfants.

10. Vers chez les Ruberts. 3. Groupes ou petits hameaux 12. Maisons. Distance 1/2 heure 11. Enfants.
11. Vers chez l'officier. 2. M^{es} Dist. 1/2 heure 2. Enfants.

En outre la réunion des petits enfants qui apprennent l'alphabet avec les grands écoliers qui prétendent à la communion, est un obstacle invincible aux petits du Régiment, & au progrès des élèves ne pouvant suffire à tous ces détails trop minutieux et trop variés qui absorbent un temps précieux; de plus les écoles indisciplinées sont beaucoup trop longues pour les petites enfants, qui ne

(2)

10. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

I. L. INSTRUCTION.

5°. Qu'en enseigne-t-on dans chaque école?

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

8°. Préceptes & réglemens, comment sont-ils observés?

9°. Durée de l'école chaque jour?

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés?

III. RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

b. D'où est-il?

c. Son nom.

Il y a cinq écoles dans cette commune qui sont:

1. Le Sentier chef-lieu.
2. L'orient de l'Orbe qui en est distant de 1/2 lieue.
3. Le bas du Chenit, idem de 1/2 lieue.
4. Vers chez les Biquets, idem de 1/2 lieue.
5. Ne Solliat idem de 1/2 lieue.

II.

Instruction

On enseigne l'alphabet à parler, lire, écrire, prier Dieu, le catéchisme, le chant, des leçons, à chiffrer pour ceux qui ont le temps, les dispositions & les principes de la Religion, à ceux qui se préparent à la communion.

Des le 1^{er} jour jusqu'à l'après-midi, à l'école, à l'exception des jours de fête, excepté le jour où il y a un catéchisme à l'église, & deux jours d'absence, & avant midi, & après, on ne s'occupe que de la messe par semaine, & point dans les autres des ouvrages de la campagne, & les autres élèves une heure & plus, suivant le nombre d'élèves qui y viennent.

Le usage du catéchisme d'été, & d'automne, & d'hiver, pour les des écoles de charité de Nausanne, est le seul usage de ce genre, & actuellement en usage ici; des leçons, le nouveau Testament & la Bible pour la doctrine.

On fait lire, & écrire, & prier tous les jours, reciter le catéchisme & par semaine & chanter les leçons. Il y a deux écoles, l'école de l'automne & l'école de l'hiver, & deux Régentes de la commune qui distribuent des prières modiques à celle de l'automne.

Comme ci-dessus article 6. l'école d'été & d'automne, & d'hiver, & d'été, & d'automne, & d'hiver.

Qui, les enfans sont distribués en 3 classes suivant leurs connaissances.

La 1^{re} classe qui comprend les plus avancés, la 2^e classe qui comprend les autres, & la 3^e classe qui comprend les débutans.

La 1^{re} classe qui comprend les plus avancés, la 2^e classe qui comprend les autres, & la 3^e classe qui comprend les débutans.

La 1^{re} classe qui comprend les plus avancés, la 2^e classe qui comprend les autres, & la 3^e classe qui comprend les débutans.

La 1^{re} classe qui comprend les plus avancés, la 2^e classe qui comprend les autres, & la 3^e classe qui comprend les débutans.

La 1^{re} classe qui comprend les plus avancés, la 2^e classe qui comprend les autres, & la 3^e classe qui comprend les débutans.

La 1^{re} classe qui comprend les plus avancés, la 2^e classe qui comprend les autres, & la 3^e classe qui comprend les débutans.

La 1^{re} classe qui comprend les plus avancés, la 2^e classe qui comprend les autres, & la 3^e classe qui comprend les débutans.

La 1^{re} classe qui comprend les plus avancés, la 2^e classe qui comprend les autres, & la 3^e classe qui comprend les débutans.

La 1^{re} classe qui comprend les plus avancés, la 2^e classe qui comprend les autres, & la 3^e classe qui comprend les débutans.

La 1^{re} classe qui comprend les plus avancés, la 2^e classe qui comprend les autres, & la 3^e classe qui comprend les débutans.

La 1^{re} classe qui comprend les plus avancés, la 2^e classe qui comprend les autres, & la 3^e classe qui comprend les débutans.

La 1^{re} classe qui comprend les plus avancés, la 2^e classe qui comprend les autres, & la 3^e classe qui comprend les débutans.

La 1^{re} classe qui comprend les plus avancés, la 2^e classe qui comprend les autres, & la 3^e classe qui comprend les débutans.

La 1^{re} classe qui comprend les plus avancés, la 2^e classe qui comprend les autres, & la 3^e classe qui comprend les débutans.

La 1^{re} classe qui comprend les plus avancés, la 2^e classe qui comprend les autres, & la 3^e classe qui comprend les débutans.

La 1^{re} classe qui comprend les plus avancés, la 2^e classe qui comprend les autres, & la 3^e classe qui comprend les débutans.

(3)

d. Son âge.

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

h. Réunit-il à son office quelque autre fonction? quelles sont-elles?

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

a. En hiver, } soit garçons ou filles.
b. En été, }

I V.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

d. 48 ans.

e. Sa femme & deux enfans.

f. Depuis 15 ans.

g. Il a été instituteur à Commugny District de Nyon, 3 ans, la sur plus ici, auparavant, il étoit chez lui artisan & cultivateur.

h. Il fait le service de l'église à son tour, il joue de la Trompette, & conduit le chant des leçons à l'église, mais ce dernier article est indépendant de son emploi de Régent.

12°. a. Environ 10 en hiver, } tant garçons que filles;
b. Environ 10, a 15 en été }

IV. Rapport Economiques.

13°. a. L'école n'a point de biens fonds, il n'y a que la maison, un jardin & un moulin de terrain pour aisances, le tout d'environ 50 toises.

b. La valeur du bâtiment est d'environ L. 600, n.

c. La valeur du terrain d'environ L. 40, n.

d. Non, ils sont uniquement biens de la commune.

e. Non, ils sont uniquement biens de la commune.

f. Non, ils sont uniquement biens de la commune.

g. Non, ils sont uniquement biens de la commune.

h. Non, ils sont uniquement biens de la commune.

i. Non, ils sont uniquement biens de la commune.

j. Non, ils sont uniquement biens de la commune.

k. Non, ils sont uniquement biens de la commune.

l. Non, ils sont uniquement biens de la commune.

m. Non, ils sont uniquement biens de la commune.

n. Non, ils sont uniquement biens de la commune.

o. Non, ils sont uniquement biens de la commune.

p. Non, ils sont uniquement biens de la commune.

q. Non, ils sont uniquement biens de la commune.

r. Non, ils sont uniquement biens de la commune.

s. Non, ils sont uniquement biens de la commune.

t. Non, ils sont uniquement biens de la commune.

u. Non, ils sont uniquement biens de la commune.

v. Non, ils sont uniquement biens de la commune.

w. Non, ils sont uniquement biens de la commune.

x. Non, ils sont uniquement biens de la commune.

y. Non, ils sont uniquement biens de la commune.

